



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Applicable à compter du 01 Juillet 2023

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée hors honoraires. Ces honoraires comprennent le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Les prix affichés dans nos vitrines et nos publicités s'entendent « Frais d'Agence Inclus ». Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur.

LES HONORAIRES ET LES FRAIS NE SONT PAS DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

SERVICE TRANSACTION

Garage et autres stationnements	Forfait 4 000 € TTC
De 0,00 € à 50 000,00 €	Forfait 5 000 € TTC
De 50 000,01 € à 120 000,00 €	7,61 % TTC
De 120 000,01 € à 143 000,00 €	7,23 % TTC
De 143 000,01 € à 167 000,00 €	6,81 % TTC
De 167 000,01 € à 195 000,00 €	5,30 % TTC
De 195 000,01 € à 206 000,00 €	5,56 % TTC
De 206 000,01 € à 250 000,00 €	7,30 % TTC
De 250 000,01 € à 300 000,00 €	4,50 % TTC
De 300 000,01 € à 480 000,00 €	4,00 % TTC
De 480 000,01 € à 530 000,00 €	4,98 % TTC
De 530 000,01 € à 580 000,00 €	5,03 % TTC
De 580 000,01 € à 650 000,00 €	3,32 % TTC
650 000,01 € et plus	5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'Agence détentrice du mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Debussy Immobilier

Rue René Brulay – 80, rue Louise Michel – 78500 SARTROUVILLE

Tél. : 01 39 04 01 15 – debussyimmobilier@orpi.com

SARL au capital de 10.000 € - APE 6831Z – RC Versailles 797 975 901 00019 – Carte Professionnelle n°CPI 7801 2018 000 027 753 Délivrée par la CCI de paris Île-de-France – Caisse de garantie : SOCAF Montant 120.000 € - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

SERVICE LOCATION

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Honoraires de mise en location	350 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Selon la zone du bien : 8/10/12 € TTC par m ² de la surface habitable	Selon la zone du bien : 8/10/12 € TTC par m ² de la surface habitable
Etats des lieux d'entrée location vide et meublée	3 € TTC par m ² de la surface habitable	3 € TTC par m ² de la surface habitable

Location d'habitation bail code civil – de droit commun	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Honoraires de mise en location	200 € TTC	200 € TTC
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC

Locaux à usage automobile	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	150 € TTC	150 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'Agence détentrice du mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire



SERVICE GESTION

Gestion immobilière courante	8,00 % des encaissements
Assurance GLI (Garantie des Loyers Impayés)	1,90 % des encaissements
Horaires Annexes : <ul style="list-style-type: none">- Gestion des travaux (factures supérieures à 1.000 €)- Revenus fonciers- Vacances (taux horaires) : suivi dossier sinistre assurance, demande autorisation de louer auprès des Mairies, réception bien dans le neuf)	5,00 % 99,00 € / Lot 150,00 €

La délivrance d'une note est obligatoire

Debussy Immobilier

Rue René Brulay – 80, rue Louise Michel – 78500 SARTROUVILLE

Tél. : 01 39 04 01 15 – debussyimmobilier@orpi.com

SARL au capital de 10.000 € - APE 6831Z – RC Versailles 797 975 901 00019 – Carte Professionnelle n°CPI 7801 2018 000 027 753 Délivrée par la CCI de Paris Île-de-France – Caisse de garantie : SOCAF Montant 120.000 € - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.